

Epargne solidaire : les placements qui rapportent

Paris – le 27.09.2011 – La rentrée est un moment clé pour faire le point sur ses finances personnelles. Au-delà de la démarche citoyenne ou sociale, les placements solidaires labellisés Finansol attirent l'attention, notamment pour leurs avantages fiscaux et leurs performances (jusqu'à 3% brut pour les Livrets, par exemple). L'épargne solidaire rapporte ainsi à tout le monde : aux entreprises à fort impact social et environnemental, comme aux épargnants.

→ Bénéficiaire d'avantages fiscaux

Selon le Baromètre de la Finance Solidaire*, l'avantage fiscal apparaît comme une motivation forte des Français pour investir dans un produit d'épargne solidaire. Qu'à cela ne tienne : la plupart des placements labellisés Finansol permettent d'accéder à des réductions d'impôts.

1) LES PRODUITS DE PARTAGE (par exemple, les livrets d'épargne).

L'épargnant reverse, sous forme de dons, au minimum 25% des revenus générés chaque année par son livret d'épargne à des organismes ou associations solidaires de son choix

Principales dispositions fiscales :

- pour les particuliers, **réduction d'impôt de 66% à 75%** du montant des dons dans la limite de 20% du revenu imposable.
- pour les entreprises : **réduction d'impôts sur les sociétés de 60%** du montant des dons, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires HT.

2) LES OPCVM SOLIDAIRES (par exemple, les FCP ou l'épargne salariale de type FCPES).

L'encours de ces OPCVM est en partie investi dans des actifs destinés au développement de projets solidaires.

Principales dispositions fiscales :

- Pour les sommes versées dans le cadre de l'épargne salariale : **exonération d'impôt sur le revenu** (l'épargne doit être bloquée au moins 5 ans pour un PEE et jusqu'à la retraite pour un PERCO).
- Pour l'épargne solidaire investie dans des actions non cotées :

« Souvent non rémunérées, les actions non cotées des entreprises solidaires offrent des avantages fiscaux attractifs équivalents à une performance annuelle garantie de 2 à 10% selon leur durée de conservation ». **François de Witt, Président de l'Association Finansol.**

- dans le cadre de la loi Madelin, **22% de réduction d'impôt sur le revenu**, dans la limite annuelle de 20 000€ pour un célibataire (40 000€ pour un couple), sous réserve de conserver les titres au moins 5 ans.
- dans le cadre de l'ISF, **50% de réduction de l'impôt sur le montant des sommes investies** (loi TEPA).

* Publié en mai 2011 - Finansol/ La Croix

→ Risque modéré et performances au rendez-vous

Dans un contexte incertain et mouvant, les épargnants privilégient des placements peu risqués et durables. L'épargne bancaire ou salariale propose une multitude de produits solidaires (livrets, assurances-vie, FCP, comptes à terme, actions non cotées, FCPE, etc.) qui répondent à la fois **aux attentes de solidarité et de rentabilité des épargnants.**

- **Exemple d'un livret (produit de partage)**

Livret Agir du Crédit Coopératif

Bénéfices

Rentabilité financière = +2,95% de taux d'intérêt au 01.08.2011.

Rentabilité solidaire = 50% des intérêts sont reversés à une association au choix de l'épargnant (ex. Terre & Humanisme). A ce titre l'épargnant bénéficie d'une réduction d'impôts de 66% à 75% (impôt sur le revenu). L'autre moitié est perçue par l'épargnant.

- **Exemple d'un FCP (produit d'investissement, type 90/10)**

FCP Ecureuil Bénéfices Emploi de la Caisse d'Epargne / Natixis

Bénéfices

Rentabilité financière = +4,04% de rendement annuel au 31.12.2010.

Rentabilité solidaire = 100% de la somme est investie dans le fonds Insertion Emplois Dynamique dont 10% permettent de financer des projets solidaires. Les 90% restant sont investis dans des entreprises cotées en Bourse qui développent des pratiques socialement responsables (méthode de sélection fondée sur des bonnes pratiques de gouvernance, sociales, environnementales, etc).

Les performances financières 2011 :

« En 2010, les écarts de performance entre les différentes familles de produits ont été moins importants que par le passé. Les taux d'intérêt des livrets bancaires, qui avaient atteint leur plus bas niveau l'an dernier, sont repartis à la hausse en 2011 » explique **Sophie des Mazery, Directrice de Finansol.**

A propos de Finansol, acteur central de la finance solidaire

Créée en 1995, l'association Finansol est un acteur central de la finance solidaire en France et a pour objet de promouvoir la solidarité dans la finance et l'épargne. Collectif des acteurs de la finance solidaire, elle fédère aujourd'hui 70 financeurs solidaires, banques, sociétés de gestion, compagnies et mutuelles d'assurance. Depuis 1997, le label Finansol distingue les placements de l'épargne solidaire (à la mi-2011, il existe 122 placements labellisés Finansol). Il garantit aux épargnants qu'ils contribuent au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et atteste de l'engagement de l'intermédiaire financier à offrir à ses souscripteurs une information fiable, régulière et claire sur le produit d'épargne labellisé. www.finansol.org

RELATIONS PRESSE POUR FINANSOL : AGENCE WELLCOM

Anne-Stéphanie Noirot / Marie Réveillé / Romain David

asn@wellcom.fr / mr@wellcom.fr / rd@wellcom.fr - 01.46.34.60.60